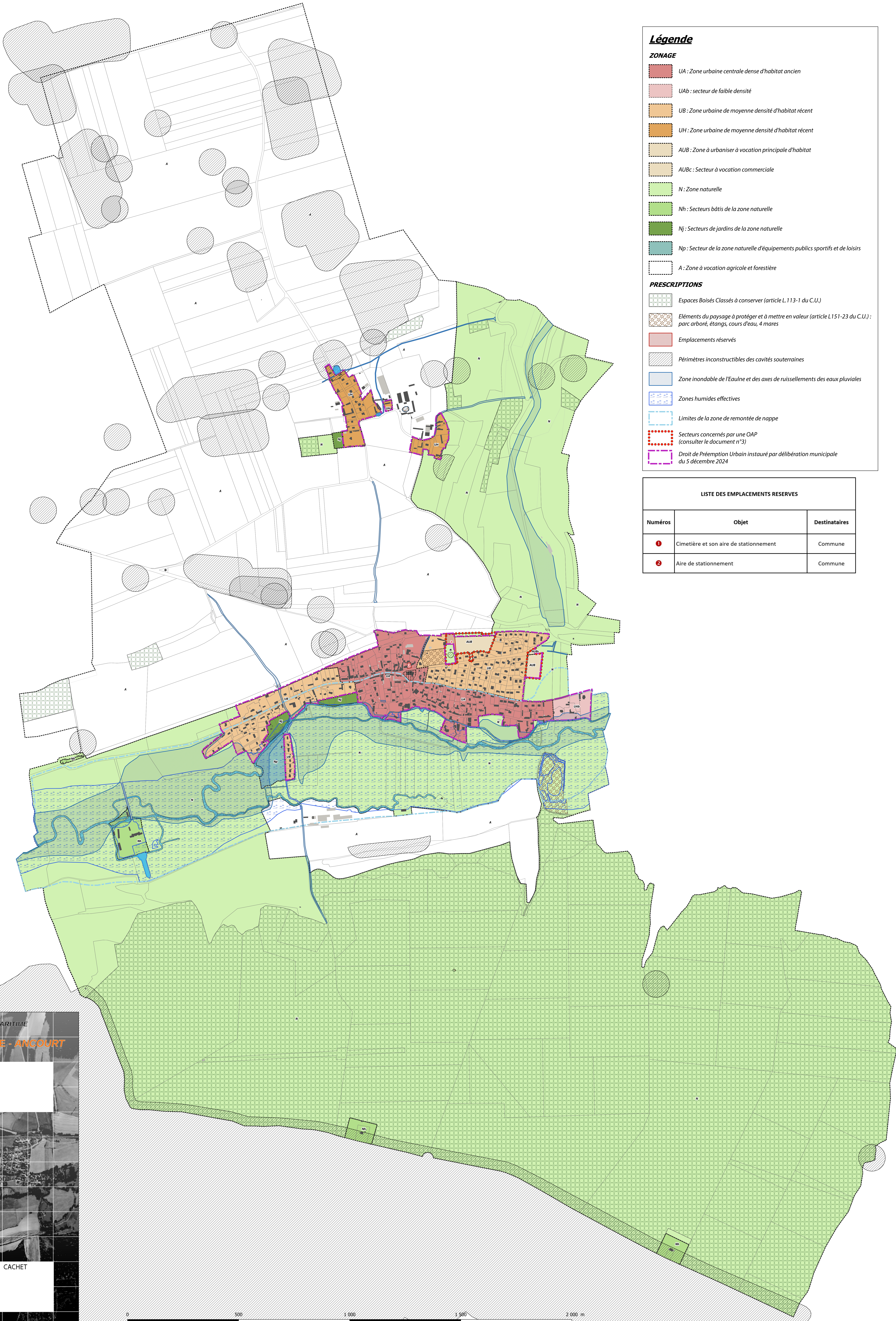
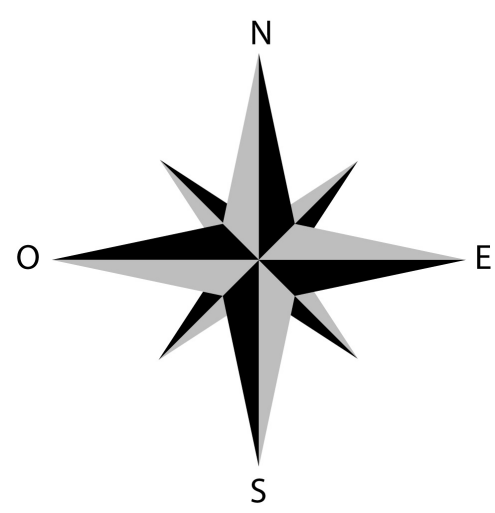




Légende

ZONAGE

- UA : Zone urbaine centrale dense d'habitat ancien
- UAb : secteur de faible densité
- UB : Zone urbaine de moyenne densité d'habitat récent
- UH : Zone urbaine de moyenne densité d'habitat récent
- AUB : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUBc : Secteur à vocation commerciale
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteurs bâtis de la zone naturelle
- Nj : Secteurs de jardins de la zone naturelle
- Np : Secteur de la zone naturelle d'équipements publics sportifs et de loisirs
- A : Zone à vocation agricole et forestière

PRESCRIPTIONS

- Espaces Boisés Classés à conserver (article L.113-1 du C.U.)
- Eléments du paysage à protéger et à mettre en valeur (article L151-23 du C.U.) : parc arboré, étangs, cours d'eau, 4 mares
- Emplacements réservés
- Périmètres inconstructibles des cavités souterraines
- Zone inondable de l'Eaulne et des axes de ruissellements des eaux pluviales
- Zones humides effectives
- Limites de la zone de remontée de nappe
- Secteurs concernés par une OAP (consulter le document n°3)
- Droit de Préemption Urbain instauré par délibération municipale du 5 décembre 2024

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéros	Objet	Destinataires
1	Cimetière et son aire de stationnement	Commune
2	Aire de stationnement	Commune

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

PLAN LOCAL D'URBANISME - ANCOURT

4. ZONAGE

ECHELLE 1 : 5000

PROCEDURE D'ELABORATION

CACHET

Prescrite le 28 juillet 2017

Arrêtée le 11 juillet 2023

Enquête publique : du 25 mars au 26 avril 2024

Approuvée le 5 décembre 2024

CABINET EUGÈNE-IUROTOPO
2, rue Cassini
76100 Yvetot
urbanisme@eugene-iurotop.fr

